



Boucher  
Champagne  
Thiffault inc.  
Comptables professionnels agréés

## Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Mise à jour : 27 mai 2020 – 8h00

### Objectifs :

Afin de s'assurer que les petites entreprises ont accès aux capitaux dont elles ont besoin pour relever les défis actuels, le gouvernement du Canada annonce le lancement du nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui sera mis en œuvre par les institutions financières admissibles en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC).

### Admissibilité :

Afin d'y être admissibles, les organisations devront démontrer qu'elles ont payé entre 20 000 \$ et 1 500 000 \$ en masse salariale totale en 2019.

Toutefois, un demandeur dont la masse salariale est de moins de 20 000 \$ pourrait être admissible si:

- il possède un compte d'opérations d'entreprise dans une institution financière participante;
- il possède un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada, et avoir fait une déclaration de revenus en 2018 ou 2019;
- Et que ses dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 \$ et 1 500 000 \$. Ces dépenses pourraient comprendre le loyer, les taxes foncières, les frais de service et les assurances.

Pour être admissible, il faut également :

- Être une entreprise canadienne en activité au 1<sup>er</sup> mars 2020;
- Posséder un compte-chèques d'entreprise actif ou un compte d'exploitation d'entreprise actif auprès de son institution financière qui a été ouvert au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2020;
- Ne pas être en retard dans le paiement de ses arrangements de crédit auprès de son institution financière, le cas échéant, depuis au moins 90 jours au 1<sup>er</sup> mars 2020;
- N'avoir jamais eu recours au CUEC auparavant, ni chercher à obtenir subséquemment un autre prêt CUEC auprès d'une autre institution financière;
- Avoir l'intention de continuer à exploiter son entreprise ou de reprendre ses activités;
- Accepter de participer aux enquêtes postérieures au financement qui seront menées par le gouvernement du Canada ou ses mandataires.

Caractéristiques :

- Le montant maximal de l'intervention financière est de 40 000 \$.
- Prêt sans intérêt
- Prêt garanti par le gouvernement
- Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Fonctionnement :

Les petites entreprises et les organismes sans but lucratif doivent contacter leur institution financière pour demander ces prêts.

Autres informations :

Les fonds provenant du CUEC peuvent seulement être utilisés afin de payer les dépenses opérationnelles non reportables, notamment les salaires, les loyers, les services publics, l'assurance, l'impôt foncier et le service de la dette devant être payé à des intervalles réguliers.

### **Mise en garde**

Les commentaires formulés dans les présentes sont de nature générale et ne visent pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Ces informations sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement et certains changements peuvent avoir un effet rétroactif. Nous vous recommandons de consulter un professionnel avant d'y donner suite.